



**AVEC ALI**

# ON L'A ENCORE DANS LE BABA

Paris, le 21 janvier 2020

Chères collègues, chers collègues,

Notre actionnaire Action Logement vient d'imposer ses directives en matière de politique salariale notamment à I3F conformément à la note de cadrage ci-dessous :

**ActionLogement** 

Paris, le 13 janvier 2020

Le Directeur général

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA  
Directeur Général  
ALI

5803-20

Objet : cadrage NAO 2020 et prime pouvoir d'achat - Filiales immobilières

Monsieur le Directeur Général,

Depuis 2017, nous avons engagé des actions d'envergure pour construire un groupe exigeant et efficient, au sein duquel nos filiales immobilières prennent une part essentielle pour une meilleure maîtrise de nos coûts de fonctionnement. Nous devons poursuivre ces efforts, tout particulièrement dans la coordination des politiques sociales de nos entités.

Les négociations annuelles ont démarré dans la plupart des filiales immobilières.

Dans ce contexte et conformément aux orientations en matière de politique de rémunération décidées lors du dernier CNR d'ALG, je vous remercie d'indiquer aux Directeurs généraux de vos filiales immobilières qu'il conviendra de rester dans le cadre d'une évolution de la masse salariale de 1,5 %. Cette enveloppe comprendra :

- Les éventuelles augmentations collectives et individuelles ;
- Les effets des dispositions conventionnelles (minimas, ancienneté...)
- Le versement de la prime de pouvoir d'achat pour laquelle vos Directeurs généraux disposeront d'une latitude de négociation comprise entre 200€ et 350 euros par salarié, jusqu'à 2 SMIC. Cette mesure devant obligatoirement être liée avec l'existence ou la mise en place d'un accord d'intéressement sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Je vous remercie de veiller au strict respect de ce cadrage qui fera l'objet d'un des éléments d'appréciation de la prime de performance des Directeurs Généraux en 2020 au titre de la part Groupe (30%). Au terme de la négociation, il sera dressé un bilan exhaustif des NAO et devront remonter l'ensemble des accords, ou procès-verbaux de désaccord, à la Direction des Ressources Humaines.

Comptant sur votre collaboration.

Bruno ARBOUET

En résumé, en 2020 pour nous salariés c'est maximum 1,5 % d'augmentation tout compris pour toujours plus d'objectifs à atteindre. Pour nos DG, le « strict respect de ce cadrage » leur permettra de toucher leurs grosses primes de performance.

**Voici donc la considération de notre actionnaire !!! Nous reviendrons vers vous dès l'engagement des NAO à I3F.**

Vos élus **CGTgi3f**

